



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3128

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Réaménagement de la place Grandclément - Conception et la réalisation d'aménagements transitoires concertés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3128**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Réaménagement de la place Grandclément - Conception et la réalisation d'aménagements transitoires concertés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Accompagnement C3, au sein de laquelle s'inscrit, notamment, le projet de réaménagement de la place Grandclément, fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Afin d'améliorer le fonctionnement de la ligne C3, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) réalise un double site propre entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne. Le double site propre du C3 va modifier le schéma de circulation sur la place Grandclément et les rues aux alentours.

Pour accompagner les modifications du plan de circulation aux abords de la place Grandclément et améliorer la qualité de l'espace public, la place Grandclément, le boulevard Réguillon (tronçon Grandclément-Bernaix) et la rue Decorps (tronçon Blum-Barel) font l'objet d'un réaménagement de façade à façade par la Métropole de Lyon.

Le projet de réaménagement de la place Grandclément permettra également d'intégrer le prolongement de la ligne de tramway T6 (entre les hôpitaux Est et Gratte-Ciel) qui traversera la place dans toute sa longueur.

II - Projet**1° - Rappel des objectifs du projet**

La place Grandclément est située au sud de Villeurbanne dans un quartier qui connaît une importante restructuration avec, notamment, le projet urbain Grandclément. Cette place constituait le centre de Villeurbanne avant la création des Gratte-Ciel. Le déplacement de la mairie dans les années 30 sur l'actuelle place Lazare Goujon a réduit le rayonnement de la place Grandclément à une polarité de quartier. Elle reste cependant, avec ses bâtiments remarquables, un lieu symbolique et constitue un carrefour important dans le territoire de Villeurbanne qu'il s'agit aujourd'hui de réhabiliter comme une des centralités majeures de Villeurbanne.

Les objectifs poursuivis se déclinent de la façon suivante :

- améliorer le cadre de vie :

- . embellir la place, la rendre plus attractive et agréable, en faire un véritable lieu de vie,
- . prendre en compte les usages actuels (équipements publics commerces, cafés/restaurants, stationnement) et favoriser le développement de nouveaux usages ;

- renforcer la centralité du quartier Grandclément :

- . renforcer l'attractivité de la place,
- . l'insérer dans la dynamique de renouvellement du quartier,
- . valoriser les éléments patrimoniaux ;

- améliorer les déplacements tous modes :

- . accompagner la transformation de la ligne C3 (modification de voies, nouveau schéma de circulation),
- . aménager des cheminements piétons lisibles et confortables,
- . compléter le maillage modes doux.

2° - Mise en œuvre d'aménagements transitoires concertés

Il a été décidé de mettre en œuvre des aménagements transitoires concertés sur la place Grandclément, permettant d'expérimenter des scénarios d'aménagement, prototyper et co-construire du mobilier urbain, tester de nouveaux usages et favoriser le dialogue avec les riverains, usagers et commerçants.

3° - Planning prévisionnel de l'opération

En parallèle de la phase d'études de maîtrise d'œuvre, les aménagements transitoires seront mis en œuvre entre mi-2019 et mi-2021. Les déviations de réseaux préalables seront réalisées entre mi-2021 et mi-2022, puis les travaux d'aménagement entre mi-2022 et mi-2024.

III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Le coût prévisionnel des études et travaux du projet de trolleybus C3 (accompagnement de la Métropole au projet sous maîtrise d'ouvrage SYTRAL) et de l'ensemble de ses projets connexes (place Grandclément, boulevard Réguillon et rue Decorps) est estimé à 32 813 416 € répartis comme suit :

- budget principal : 26 127 416 € TTC, dont 9 877 000 € TTC pour la place Grandclément,
- budget annexe des eaux : 2 876 000 € HT,
- budget annexe de l'assainissement : 3 810 000 € HT.

Une 1^{ère} délibération du Conseil n° 2016-1340 du 11 juillet 2016 a décidé d'une individualisation partielle tous budgets confondus de 17 330 416 € TTC en dépenses et 1 830 453 € TTC en recettes afin de conduire les études et travaux pour le projet de trolleybus C3 sous maîtrise d'ouvrage unique du SYTRAL.

Une 2^{ème} délibération du Conseil n° 2017-1847 du 6 mars 2017 a décidé d'une individualisation complémentaire de 6 480 000 € TTC en dépenses et 1 580 700 € TTC en recettes à la charge du budget principal afin de réaliser les études de maîtrise d'œuvre du réaménagement de la place Grandclément (1 290 000 € TTC en dépenses) ainsi que les travaux de requalification du boulevard Réguillon et de la rue Decorps (5 190 000 € TTC en dépenses).

Une 3^{ème} délibération du Conseil n° 2017-2352 du 6 novembre 2017 a décidé d'une individualisation complémentaire de 326 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux et de 90 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement afin de réaliser les travaux de rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le boulevard Réguillon et sur la rue Decorps.

Il est maintenant proposé d'individualiser une nouvelle autorisation de programme complémentaire de 190 000 € TTC en dépenses sur le budget principal, afin de conduire les études et les travaux de réalisation des aménagements transitoires concertés sur la place Grandclément. Une autorisation de programme complémentaire restera à individualiser pour la réalisation des travaux de la place Grandclément ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux de réalisation des aménagements transitoires sur la place Grandclément à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P08 - Transports urbains pour un montant de 190 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 47 500 € TTC en 2019,
- 95 000 € TTC en 2020,
- 47 500 € TTC en 2021,

sur l'opération n° OP08O5073.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 17 730 416 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.